CC Vesle Montagne de Reims (Siren : 245100821)

FICHE SIGNALETIQUE BANATIC

Données générales

Nature juridique	Communauté de communes (CC)
Commune siège	Sillery
Arrondissement	Reims
Département	Marne
Interdépartemental	non

Date de création

Date de création	29/12/1994
Date d'effet	29/12/1994

Organe délibérant

Mode de répartition des sièges	
Nom du président	M. Michel COFFINET

Coordonnées du siège

Complément d'adresse du siège	MAIRIE
Numéro et libellé dans la voie	
Distribution spéciale	
Code postal - Ville	51500 SILLERY
Téléphone	03 26 49 19 06
Fax	03 26 49 14 06
Courriel	ccvmr@ccvmr.com
Site internet	www.CCVMR.com

Profil financier

Mode de financement	Fiscalité additionnelle avec fiscalité professionnelle de zone et sans fiscalité professionnelle sur les éoliennes
Bonification de la DGF	non
Dotation de solidarité communautaire (DSC)	non
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)	non
Autre taxe	non
Redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM)	non
Autre redevance	assainissement

Population

Population totale regroupée	5 584
Densité moyenne	65,04

Périmètre

Nombre total de communes membres : 9

Dept	Commune (N° SIREN)	Population
51	Beaumont-sur-Vesle (215100397)	731
51	Billy-le-Grand (215100561)	111
51	Les Petites-Loges (215103953)	470
51	Ludes (215103102)	635
51	Mailly-Champagne (215103144)	743
51	Trépail (215105388)	436
51	Vaudemange (215106170)	300
51	Verzenay (215105677)	1 081
51	Verzy (215105685)	1 077

Compétences

Nombre total de compétences exercées : 18

Compétences exercées par le groupement
Environnement et cadre de vie
- Assainissement collectif *Etude d'un schéma d'assainissement communautaire. Assainissement des eaux usées : fonctionnement et investissement. Assainissement des eaux pluviales : la gestion de cette compétence se limitera à la gestion des eaux pluviales d'origine urbaine (fonctionnement et investissement),l'entretien et le fonctionnement des bassins d'infiltration existants définis dans une liste joint aux statuts. En cas de création de nouveaux bassins d'infiltration ou de travaux entraînant de nouveaux apports d'eau, la communauté de communes sera consultée lors de l'étude du projet.*
- Collecte des déchets des ménages et déchets assimilés *Création et gestion de centre de dépôt volontaire de déchets. Collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés.*
- Traitement des déchets des ménages et déchets assimilés
Sanitaires et social
- Aide sociale facultative *La contribution au contingent d'aide sociale*
Développement et aménagement économique
- Création, aménagement, entretien et gestion de zone d'activités industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale ou touristique ** Le développement économique : la Communauté de Communes pourra à la demande des communes adhérentes procéder à l'aménagement de zones artisanales ou d'activités*
Développement et aménagement social et culturel
- Etablissements scolaires *.Enseignement secondaire du 1er degré. .Ainsi que l'ensemble des compétences exercées antérieurement par le Syndicat Scolaire de VERZY et conformément à l'arrêté préfectoral du 23 décembre 1992, soit le service de transport, la gestion du collège d'enseignement général de VERZY, la construction et la gestion du C.E.G. et de ses annexes d'enseignement sportif.*

- Activités culturelles ou socioculturelles *-Les animations culturelles*
Aménagement de l'espace
- Schéma de cohérence territoriale (SCOT)
- Schéma de secteur *- schéma de secteur sur le territoire de la Communauté de Communes*
- Constitution de réserves foncières *Action foncière : la Communauté de Communes pourra être délégataire du droit de préemption urbain, et pourra initier des procédures de D.U.P. et de Z.A.C. qui lui seraient confiées par les communes dans le cadre de projets d'intérêt communautaire*
- Transport scolaire *. Transport scolaire primaire et secondaire.*
- Etudes et programmation *Charte intercommunale de développement et d'aménagement, schéma directeur.*
Voirie
- Création, aménagement, entretien de la voirie *Par ailleurs, la Communauté de Communes effectuera les démarches et les études lui permettant d'étendre ses compétences, notamment pour les voiries communales.*
Développement touristique
- Tourisme *Les équipements fluviaux et terrestres du Relais nautique de "Sillery- Montagne de Reims" réalisés et financés par la communauté de communes, sont mis à disposition de la commune de Sillery qui prendra en charge la gestion, l'entretien et le fonctionnement conformément à une convention signée entre la commune de Sillery, d'une part, et la communauté de communes de Vesle Montagne de Reims,d'autre part. Les travaux de réparation et de modification des structures, ainsi que le dragage du port reste de la compétence de la communauté de communes.*
Logement et habitat
- Programme local de l'habitat
Autres
- Préfiguration et fonctionnement des Pays
- Gestion d'un centre de secours *Le service de l'incendie*
- Autres *création d'un CIAS Prise de la compétence SAGE (Elaboration, gestion et animation du schéma d'aménagement et de gestion des eaux Aisne Vesle Suippe)*

Adhésion à des groupements

Dept	Groupement (N° SIREN)	Nature jur.	Population
51	Syndicat Mixte de réalisation du Fond de la Cuche (255100729)	SM fermé	2 600
51	Syndicat mixte de Collecte des Déchets Ménagers Plaine et Montagne Rémoises (SYCODEC) (255102675)	SM fermé	562
51	Syndicat mixte scolaire du collège de Rilly-la-Montagne (255102287)	SM fermé	8 625
51	Syndicat mixte d'étude et de programmation de la région urbaine rémoise (SIEPRUR) (255101974)	SM fermé	66 793

Sources : DGCL, BANATIC / Insee, RP (population totale légale en vigueur en 2013 - millésimée 2010)